TELLIN

#219

L'ÉCHO DE NOS CLOCHERS

BULLETIN COMMUNAL - BIMESTRIEL - DÉCEMBRE 2025



Dans les bois entre Poix et Grupont © Christophe WAUTELET

Éditeur responsable : CLARINVAL Frédéric, Bourgmestre, rue de la Libération, 45 – 6297 TELLIN

Wauthy - Ledoux
Centre funéraire
Rochefort - Wellin

Tél 084 36 87 44
24h/24 - 7j/7
Laurent 0471 82 68 11
Romuald - Younes 0499 59 01 84

Funérailles | Monuments | Prévoyance obsèques | Articles funéraires
Soutien administratif après-décès | Rapatriement

ENTREPRISE FAMILIALE

www.centre-funeraire-wauthy.be
Mail : cflwh@outlook.be
Agréé toutes compagnies d'assurances

Suivez-nous !
HELP ELEC
CONSEILS • DÉPANNAGES • INSTALLATIONS
DIEUDONNÉ STEVE
0472 38 48 29
HELPELEC@OUTLOOK.COM
WWW.ELECTRICIEN-ROCHEFORT.BE

4x4 EUROCARTEL
Grand choix
de pick-up & 4x4
avec garanties totales
084 36 73 53
www.eurocartel.be
eurocartel 4x4 tellin

ELOÏSE & SON
JAUMIN ÉQUIPE
Infirmières à domicile
TELLIN - ROCHEFORT - FORRIÈRES
0479 87 16 44

HAUTOT PIERRE
SRL
T 083 21 45 45
info@hautotpierre.be • www.hautotpierre.be
MAZOUT/PELLETS/COMBUSTIBLES
BÛCHES COMPRESSÉES/BOIS CHAUFFAGE

Une équipe motivée
depuis 75 ans
au service de votre vue
75 ans
GRIFFE
LES OPTICIENS
De Vrais Professionnels de l'Optique
084 21 12 07 • 5580 ROCHEFORT
info@les-opticiens-griffe.be
www.les-opticiens-griffe.be
DUTZ
EYEWEAR

VOTRE EMPREINTE
VISUELLE
STUDIO GRAPHIQUE
IMPRESSION OFFSET ET DIGITALE
PRODUITS PROMOTIONNELS
IMPRESSION TEXTILE
IMPRESSION GRAND FORMAT
PUBLICITÉ BULLETINS COMMUNAUX
DONEUX
IMPRIMERIE
Rue Hennevauche 16 - 5640 Mettet
Tél : 071 74 45 06
info@imprimerie-doneux.be
WWW.IMPRIMERIE-DONEUX.BE

SOMMAIRE

ADMINISTRATION

3 Mot du bourgmestre

3 Permanence du Collège

4 Fermeture des bureaux

4 Les nouvelles du Conseil communal

5 Des nouvelles de notre administration

5 Taxes et redevances communales 2026-2031

7 Le 1er janvier 2026, le bihoraire change d'horaire

7 Avis- Vente de lots de bois de chauffage

8 Travaux d'aménagement de la traversée de Bure

9 Réalisation d'une zone d'immersion temporaire et aménagements associés - Ruisseau le Ry d'Awenne

10 Chèques-commerces

10 Relèves des compteurs d'eau

ENVIRONNEMENT

10 Inondations : un guide d'auto-diagnostic pour votre habitation disponible dès maintenant !

POLICE

12 Le thème de quartier de novembre – décembre 2025

12 Nouveau dès le 1er janvier 2026

CPAS

13 inauguration du minibus

AGENDA

13 Plantation d'un arbre commémoratif devant le cimetière.

14 Théâtre : Monstre rose

14 Télévie

14 Grand feu

MOT DU BOURGMESTRE



Chères citoyennes, chers citoyens de Tellin,

Nous voici déjà aux portes de l'hiver, avec son lot de grisaille, d'obscurité, de froid… et de microbes. Mais, gardons le moral : cet hiver rime avec Saint-Nicolas, retrouvailles familiales, feux de bois réconfortants et mille lumières pour les fêtes de fin d'année. Restons positifs et profitons de ces moments chaleureux.

Tout d'abord, nous sommes heureux d'accueillir de nouveaux membres au sein de notre administration : bienvenue à eux et merci d'ores et déjà pour l'engagement qu'ils apportent à nos services.

Dans cet éditorial vous découvrirez plusieurs informations pratiques et des nouvelles de votre commune :

- Changement du bihoraire électrique : des modifications d'horaires de tarification ont été mises en place pour optimiser votre facture et limiter les pics de consommation ;
- Relevés de compteurs d'eau ;
- Guide d'auto-diagnostic inondation pour votre habitation ;
- Rappel sur l'entretien des trottoirs : chaque propriétaire a un rôle à jouer dans l'entretien devant sa maison ;
- Travaux et circulation : comme promis, en page centrale de ce numéro se trouve le plan de circulation et de déviation lié à la deuxième phase des travaux à Bure. Merci de suivre les itinéraires indiqués pour limiter les perturbations et assurer la sécurité des riverains et des ouvriers.

Je tiens à remercier chaleureusement le service mobilité du CPAS pour son travail, sa disponibilité et sa gentillesse. Ce service dispose désormais d'un nouveau minibus, acquis en partie grâce à la générosité du conseil de l'Agence Locale pour l'Emploi. Cet équipement renforcera nos capacités d'accompagnement et facilitera les déplacements de nos concitoyens.

Enfin, ce 22 novembre aura lieu la plantation d'un arbre commémoratif devant le cimetière de Bure, en mémoire de Luc Lamote, membre fondateur du comité Village Fleuri, parti bien trop tôt. Nous nous rassemblerons pour honorer sa mémoire et saluer son engagement.

Pour conclure, je vous souhaite déjà un Joyeux Noël et une très bonne fin d'année.

Prenez soins de vous et des vôtres, et profitez

Frédéric CLARINVAL,
Bourgmestre.

PERMANENCE DU COLLÈGE

Les membres du Collège communal se tiendront à votre disposition le premier samedi de chaque mois de 10h à 12h dans les locaux communaux, rue de la Libération à Tellin afin de répondre à vos questions ou interpellations.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès du Bourgmestre ou d'un des échevins, votre entretien pourra ainsi être préparé.

Venez découvrir notre commune ▶





LES NOUVELLES DU CONSEIL COMMUNAL

Vous trouverez ci-dessous les points présentés au Conseil Communal :

SÉANCE DU CONSEIL DU 09 SEPTEMBRE 2025.

- L'approbation du règlement relatif au prêt des cages pour la capture des ratons-laveurs ;
- L'approbation des conditions de recrutement d'un(e) employé(e) polyvalent mais plus spécifiquement pour le Service FINANCES D4 APE - TP – CDI ;
- L'approbation des conditions de recrutement pour l'engagement d'un(e) coordinateur(trice) pour l'Office du Tourisme B1 APE - mi-temps - CDI, le profil de fonction et la composition de la commission de sélection ;
- L'approbation du renouvellement de la convention « Réseau Territoires de la Mémoire » pour la période 2025-2029 ;
- L'approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'Intercommunale IMIO du 30 septembre 2025 ;
- L'approbation du compte de l'exercice 2024 de la Fabrique d'Eglise Saint-Denis de Grupont qui se solde par un boni de 7.824, 10 € et avec une intervention communale de 1.490,48 € ;
- L'approbation du compte de l'exercice 2024 de la Fabrique d'Eglise Notre-Dame de l'Assomption de Resteigne qui se solde par un boni de 10.769,32 € sans intervention communale ;
- La ratification de la décision du Collège Communal de 19 août 2025 désignant Monsieur Freddy LAURENT, comme représentant communal auprès du Groupement d'Informations Géographiques ;
- L'approbation de la convention de mise à disposition d'un local pour le groupe tricots ;
- L'approbation de la vente des anciens ateliers communaux ;
- L'approbation du bail à ferme relatif à la parcelle 1763A ;
- L'approbation du projet d'acte d'achat pour les achats de terrains A853C, A860A et A861C – ZIT Grupont ;
- L'approbation de la cession gratuite pour la voirie communale des parcelles section B n°705A, 704A et 702A par la société BAIJOT ;
- L'approbation des nouvelles conditions de vente et des nouveaux prix de vente pour le lotissement situé au Pasay de Grupont ;
- L'approbation de la convention de (la) mise à disposition précaire et gratuite d'un local pour les joueurs de cartes ;
- L'approbation d'un accord de bornage concernant la limite entre la parcelle cadastrée TELLIN/ 3ème Division Grupont/ Section A / 233c et la voirie communale dénommée rue Belair ;
- L'approbation de la convention de la mise à disposition d'un local pour les activités Espace Jeunes ; pour l'Atelier Rock et pour la troupe de théâtre « Les Cloches Fêlées » ;
- L'approbation de la convention avec la Bibliothèque itinérante.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2025

- L'approbation du programme d'actions 26-28 du Contrat rivière Lesse ;
- L'approbation du règlement communal relatif aux modalités de raccordement à l'égout ;
- L'approbation de l'adhésion à la convention cadre sectorielle du secteur de l'eau ;
- L'approbation du plan comptable de l'eau 2024 ;
- L'approbation des différentes TAXES et redevances (voir tableau dans le présent bulletin)
- L'approbation des modifications budgétaires n°01/2025 au service ordinaire et extraordinaire ;
- L'approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 01er décembre 2025 de l'intercommunale IMIO ;
- L'approbation de principe sur la mise à disposition de la gare de Gruponf ;

Je vous rappelle que l'ensemble des délibérations de la séance publique du conseil communal sont consultables sur le site www.deliberations.be sur la rubrique TELLIN

La Directrice Générale,
Annick LAMOTTE.

Des nouvelles de notre administration...



Après une longue expérience dans le secteur de la construction, Reynald RADEMAKER a rejoint notre service Cadre de Vie en tant que référent Bâtiments & Énergie.

Avec lui, nos infrastructures sont entre de bonnes mains ! Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre belle Commune.

Vous l'avez déjà repéré dans un magasin de bricolage de Wellin ou aperçu lors d'une fête locale ou encore au détour d'un match de foot...

Laurent COMPAS a désormais pris ses quartiers au service Finances. Une nouvelle recrue prête à additionner son énergie à la nôtre !





Pour régaler petits et grands, Patrizio ROMAIN met à profit sa solide expérience en cuisine de collectivité.

Sa mission ? Prouver aux enfants que manger équilibré peut aussi être délicieux. Bon appétit assuré !

Jeune, pétillante et toujours souriante, Mathilde BANDE a intégré le service Population.

Habituée au contact avec le public, elle sera bientôt ravie de vous accueillir au guichet... le temps de parfaire sa formation.

Un accueil chaleureux garanti !



Nous leur souhaitons la bienvenue !

TAXES ET REDEVANCES COMMUNALES 2026-2031

Lors du conseil communal du 28 octobre, toutes les taxes et redevances communales ont été revues, certaines au niveau de leur texte et presque toutes au niveau de leur tarification.

Cela concerne les exercices 2026 à 2031.

Attention, cela ne veut pas dire que les taux sont figés pour 6 ans. Cela signifie simplement que seules les taxes qu'il sera nécessaire de modifier seront présentées au conseil communal pendant cette période.

Pour les deux plus importantes d'entre elles, car elles concernent chacun d'entre nous, c'est à dire

- la taxe additionnelle sur l'impôt sur les personnes physiques et
- la taxe additionnelle au précompte immobilier,

Rien ne change pour 2026.

La première reste à 8% et la seconde à 2600 centimes additionnels.

Pour les autres, des modifications ont parfois été nécessaires, afin que leur tarif soit en adéquation avec l'augmentation régulière du coût des services.

Enfin, deux petites nouvelles font leur apparition :

- la taxe sur les dépôts de mitraille, de véhicules usagés abandonnés et
- la redevance sur le l'enlèvement des versages sauvages de déchets.

Il s'agit là d'incivilités et nous trouvons normal que les responsables soient sanctionnés.

Le tableau ci-joint vous permet de voir en un coup d'œil les changements apportés.

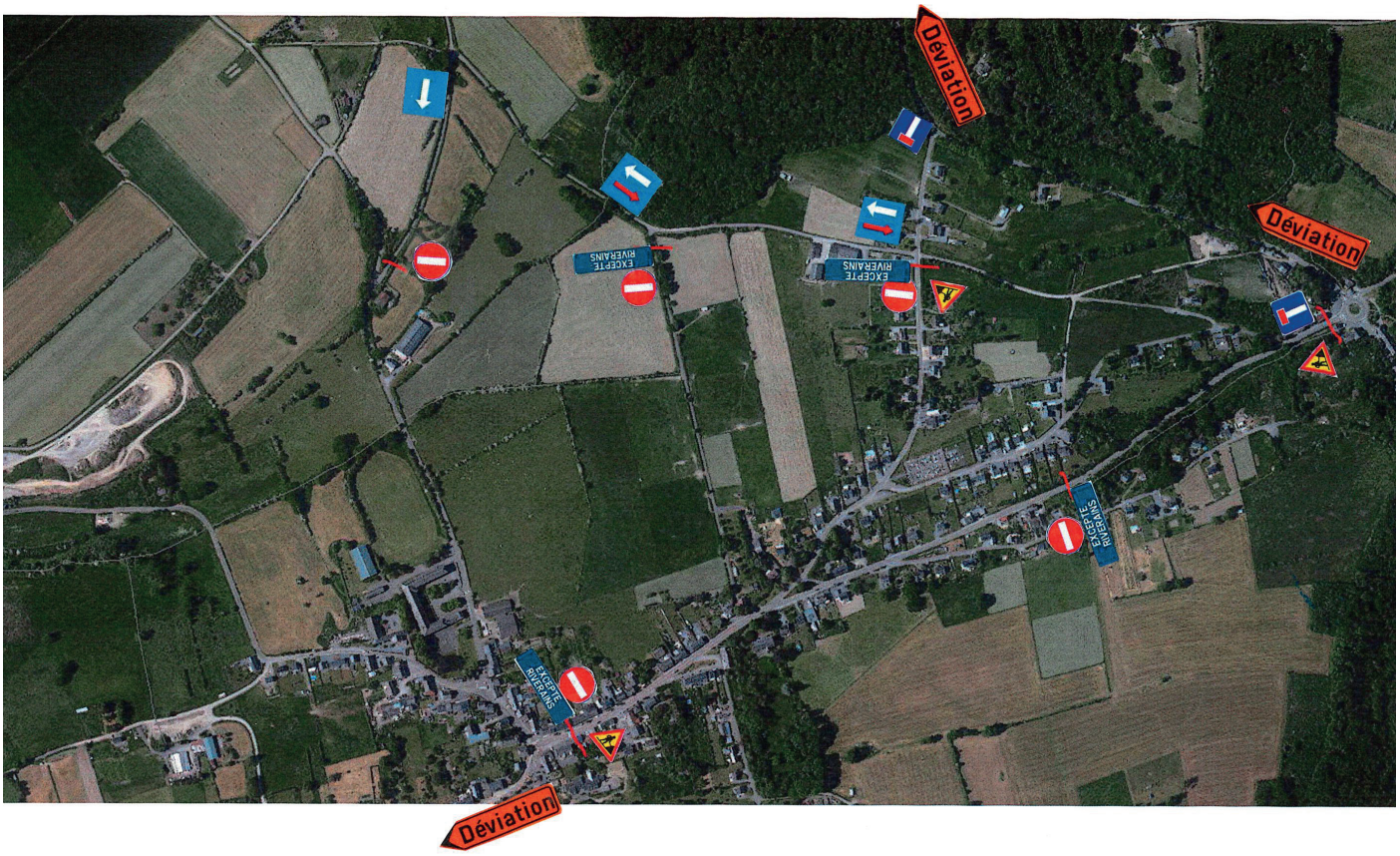
Pour toute question relative à ce sujet, je vous invite à contacter le service Finances de la commune.

L'échevin des finances
Rudy Moisse

Intitulé	Validité	Taux 2025	Taux 2026
TAXES			
484.771 Taxe sur les logements ou immeubles non affectés au logement raccordés ou susceptibles d'être raccordés à l'égout	2026 à 2031	65,00 €	75,00 €
484.515 Taxe sur les immeubles inoccupés	2026 à 2031	69€/m	75€/m
484.519 - Taxe sur les secondes résidences	2026 à 2031	839,00 €	880,00 €
484.263 -Taxe sur les séjours	2026 à 2031	186€/lit	190€/lit
484.266 - Taxe sur la distribution à domicile de feuillets et de cartes publicitaires à caractère commercial	2020 à 2025	0,0130 €/ exp	(pas renouvelée)
484.111 - Taxe additionnelle au précompte immobilier (PRI)	2026 à 2031	2.600	2.600
484.112 - Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (IPP)	2026 à 2031	8 %	8 %
484.790 - Taxe sur les dépôts de mitrailles, de véhicules usagés et véhicules isolés abandonnés. (VEH)	2026 à 2031	-	1000€/Véh.
484.721- Taxe sur la gestion des déchets résultant de l'activité des usagers	2026	211,9€/ ménage	211,9€/ménage
484.763 Taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium	2026 à 2031	375€/inhum.	475€/inhum.
484.537 - Taxe sur les terrains de tennis privés	2020 à 2025	625,00 €	(pas renouvelée)
484. - Taxe relative à une demande de changement de nom	2026 à 2031	-	250,00 €

REDEVANCES			
484.771.13 - Redevance sur la délivrance de renseignements administratifs urbanistiques	2026 à 2031	50€/dossier +5€	50€/dossier +10€
484.779 - Redevance traitement des demandes en matière d'aménagement du territoire et d'environnement	2026 à 2031	50€/PU ss avis	75€/PU ss avis
653.1 - Redevance Infrastructures du centre sportif	2026 à 2031	20€/h	20€/h
653.51 - Redevance au camping communal	2026 à 2031	960€/an	1100€/an
484.790 Redevance pour la vente de sacs PMC destinés aux ménages	2026 à 2031	3€/rouleau	3€/rouleau
484.778.11 - Redevance sur la délivrance de documents administratifs	2026 à 2031	5€/permis	6€/permis
484.796 - Redevance pour les photocopies, documents plastifiés et à la reliure de documents	2026 à 2031	0,05€/ photoc. A4	0,10€/photoc. A4
57.506.361 - Redevance - Location Salle polyvalente rue Mont du Carillon 26	2026 à 2031	125,00 €	200,00 €
57.506. 361 - Redevance - Location de la salle de l'office du tourisme, sise rue Grande, 21a à Tellin	2026 à 2031	125,00 €	200,00 €
830 - Redevance de remboursement relative à l'équipement collectif des terrains situés le long d'une voirie et/ou d'un chemin du domaine public équipé ou à équiper	2026 à 2031	130€/m	130€/m
877 - Redevance pour contrôle d'implantation des nouvelles constructions	2026 à 2031	facture Géom.	facture Géom.
484.688 - Redevance - Cimetières - Concessions et sépultures	2026 à 2031	125,00 €	125,00 €
551.61 – Redevance - Repas scolaires - Tarification	2026	3,75€/repas prim.	4,35€/repas prim.
510 - Redevance relative à une demande de changement de prénom	2026 à 2031	-	250,00 €
484 Règlement redevance - Tarification horaire des prestations du personnel et des machines	2026 à 2031	45 €/h	35€/h
484.790 Règlement redevance sur l'enlèvement des versages sauvages de déchets	2026 à 2031	100,00 €	100,00 €
830 Distribution d'eau - Approbation du plan comptable de l'eau et des annexes.	2026	CVD = 2,95€	CVD = 3,54€
PRIMES			
624.151. Règlement prime communale de naissance, d'adoption et de noces d'or	Dès 2026	55€/Naiss.	50€/Naiss.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE BURE - RN 846 – PARTIE 2



Les travaux d'aménagement de la traversée de Bure débuteront ce lundi 17 novembre 2025.

Dans un premier temps, c'est le nouveau collecteur dans le fond du village qui va être placé ainsi que la modification d'une conduite au chemin des Chantagnies. Les travaux seront sécurisés dans le bas de la Rue de Grupont et la circulation se fera en alternance par des feux de signalisation tricolores.

Dès janvier 2026, et du moins en fonction des conditions climatiques, les travaux de voirie commenceront effectivement : raclage de la voirie, pose de l'égouttage, remplacement des conduites d'eau puis aménagement des trottoirs.

A cette occasion, la circulation de transit entre le centre de Bure et le rond-point allant sur Grupont sera interrompue. Une déviation entre Tellin et Grupont sera instaurée via Wavreille par la RN 899 et la RN 803.

Des déviations spécifiques ont été définies pour le trafic local entre Grupont et le centre de Bure, comme le montre le plan ci-joint.

La durée de ces travaux est de 180 jours ouvrables.

Les plans de déviation se trouvent sur le site internet de la Commune : **www.tellin.be**

RÉALISATION D'UNE ZONE D'IMMERSION TEMPORAIRE ET AMÉNAGEMENTS ASSOCIÉS – RUISSEAU LE RY D'AWENNE –



Au cours du mois de juillet 2021, la commune de Tellin a été frappée, comme une grande partie de la Wallonie, par des épisodes pluvieux d'une intensité exceptionnelle.

À la suite de ces événements, l'administration a souhaité passer au-delà des simples réparations et s'engager dans une démarche proactive et durable de gestion du risque d'inondation, reposant sur trois piliers :

- L'aménagement du territoire, pour réduire l'exposition des zones à risque ;
- La mise en place d'infrastructures adaptées, capables d'atténuer les crues ;
- La sensibilisation citoyenne, afin de renforcer la culture du risque et la résilience collective.

Face à ce constat, il est apparu indispensable de mener une étude hydrologique et hydraulique détaillée du bassin versant du Ry d'Awenne car le village de Grupont avait été particulièrement touché par les inondations.

Le rapport a permis de mettre en évidence plusieurs éléments clés et actions à mettre en place dont notamment l'aménagement de zones de stockage en amont du cours d'eau.

C'est pourquoi, dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie, et plus particulièrement de l'appel à projets « Résilience Biodiversité-Climat » (Projet 99 – Reméandration de cours d'eau et création de ZIT pour lutter contre les inondations et les risques de pénurie d'eau), la commune de Tellin, en partenariat avec le Service Provincial Technique, IDELUX Eau et le Contrat Rivière Lesse, a déposé un projet intitulé :

« Aménagement d'ouvrages de retenue (Zones d'Immersion Temporaire – ZIT) et aménagements favorisant la biodiversité le long du cours d'eau du Ry d'Awenne en amont du village de Grupont (commune de Tellin) ».

Le projet retenu, subsidié par l'Europe, consiste en la création de 2 zones d'immersion servant à stocker de grandes quantités d'eau permettant ainsi de gérer les débits du cours d'eau afin de limiter les impacts, en aval des digues, des événements pluvieux ayant une période de retour de 10 ans.

Les travaux confiés à l'entreprise Environnement - Ecologie – Curage située à Fernelmont et spécialisée en la matière débuteront en novembre 2025 pour une durée de 1 an.

CHÈQUES- COMMERCES



Depuis 2019, dans le but de soutenir le commerce local, la Commune de Tellin a mis en place un système de chèques-commerces.

Les chèques-commerces sont offerts par la Commune aux jeunes parents lors d'une naissance ainsi qu'aux jubilés lors de la célébration des noces d'or.

Les chèques peuvent ensuite être utilisés en guise de paiement d'un service ou d'un bien chez les commerçants participants.

Vous êtes indépendant, commerçant ou artisan et souhaitez adhérer à cette initiative ?

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec le Service Population/Etat civil au 084/36.61.36 ou par mail à l'adresse : **etatcivil-population@tellin.be.**

RELEVES DES COMPTEURS D'EAU

Le relevé des compteurs d'eau va débuter très prochainement. Cette année, ce sont les sections de **BURE** et de **GRUPONT** qui seront contrôlées par les services communaux.Nous vous remercions d'avance pour le bon accueil que vous leur réserverez et vous demandons de veiller à l'accessibilité du compteur afin de leur éviter toute perte de temps.

Pour les sections de RESTEIGNE et de TELLIN, une carte-réponse sera transmise par la poste. Nous vous demandons de nous la renvoyer (port payé par le destinataire) **pour le 15 janvier 2026**. Il est important que vous nous communiquiez l'index de votre compteur afin que tout problème puisse être rapidement constaté et résolu.



INONDATIONS : UN GUIDE D'AUTO-DIAGNOSTIC POUR VOTRE HABITATION DISPONIBLE DÈS MAINTENANT !

En Wallonie, près d'1 personne sur 3 est exposée à une inondation par débordement ou ruissellement.[1] Il est donc essentiel d'analyser son environnement pour mieux anticiper les risques auxquels son habitation et ses proches pourraient être confrontés.

Les Contrats de Rivières et le SPW ont dans ce but développé un **guide d'autodiagnostic** pour que le citoyen puisse identifier les points faibles de son habitation et mettre en place des aménagements préventifs. Que ce soit pour empêcher l'eau d'entrer ou, lorsque ce n'est pas possible, pour limiter les dégâts. Le guide est disponible en ligne https://ediwall.wallonie.be/guide-d-autodiagnostic-de-mon-habitation-face-aux-inondations-forces-faiblesses-et-protection-de-mon-habitation-2025-135814?sku=135814_0 et **bientôt en version papier auprès de votre administration communale**.

Et même si vous n'êtes pas directement exposé aux inondations, vous pouvez agir. Car l'eau de pluie tombe chez tout le monde, et chacun peut contribuer à limiter les dégâts en aval.

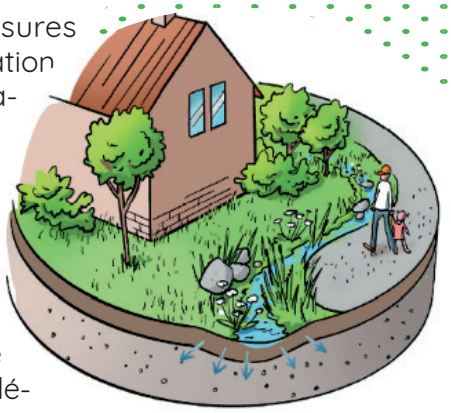
Comment ? En **infiltrant l'eau de pluie** là où elle tombe, autour de sa maison et dans son jardin, via des revêtements **perméables** (herbe, graviers, pavés drainants…) et en **la temporisant** afin qu'elle s'écoule plus lentement (noues, mares, citernes de rétention…), en **entretenant les systèmes d'écoulement** des pluies (gouttières, caniveaux, drains…) …

L'idée est de respecter au maximum le trajet naturel de l'eau, afin de ne pas aggraver la situation chez les voisins. Certains aménagements doivent aussi être réfléchis et calibrés par des professionnels.

Un enjeu collectif

Cette réflexion d'analyse et d'aménagement face aux inondations est aussi importante dans son ensemble car toute modification des sols sur les plateaux a automatiquement une incidence sur les vallées.

Les différents acteurs du territoire wallon, SPW, Provinces, Communes... ont bien conscience du rôle à jouer dans les futurs aménagements urbains, ruraux et fluviaux afin d'agir au mieux selon la zone considérée : infiltrer et stocker l'eau en amont, puis diriger et affaiblir son cours jusqu'à finalement l'évacuer et protéger en aval. Différentes solutions sont ainsi mises en place afin de minimiser les risques au maximum : mesures urbanistiques, plantation de haies, reméandrations de cours d'eau, création de zones de rétention d'eau, de bassin d'orage...



Les possibilités sont nombreuses pour rendre notre milieu de vie résilient et considérer les cours d'eau comme des éléments vivants du territoire, pas seulement comme des agréments paysagers.

Un article proposé par les Contrat de Rivière de Wallonie

Sur votre commune : **Contrat de Rivière Lesse** – Rue de Préhyr 12F – 5580 Rochefort



Comment identifier les forces & faiblesses de mon habitation ?

- Mieux comprendre les risques d'inondations
- Fournir des clés concrètes pour évaluer la vulnérabilité de son logement

LA CULTURE DU RISQUE D'INONDATION
S'informer pour mieux réagir !
S'informer • Connaître
Se préparer • Mieux réagir

Un guide réalisé en collaboration Contrats de Rivière de Wallonie & le SPW ARNE dans le cadre de la convention de coopération horizontale «Culture du risque d'inondation ».

Wallonie environnement SPW

LE THÈME DE QUARTIER DE NOVEMBRE – DÉCEMBRE 2025



Sans oublier leurs autres missions, vos agents de proximité sont chargés de vous sensibiliser à diverses problématiques de quartier.

Tous les deux mois, des thèmes sur lesquels ils doivent être davantage vigilants sont fixés afin de favoriser le maintien de l'ordre public, à savoir la tranquillité, la sûreté et la salubrité publiques.

En novembre et décembre, l'accent est mis sur les duobacs, la numérotation des maisons et le déneigement des trottoirs. Voici quelques rappels en la matière :

DUOBAC

Ne pas le laisser sur la voirie en-dehors du jour de collecte afin de ne pas encombrer la voie publique.

NUMÉROTATION DES MAISONS

Article 51 du Règlement Général de Police (RGP) - Numérotage

Le propriétaire d'un immeuble bâti est tenu de procéder à ses frais au numérotage de celui-ci conformément aux dispositions arrêtées par l'administration communale. Ce numéro devra être installé de telle façon qu'il soit visible et lisible de la voie publique.

ETAT ET DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS

Article 28 du RGP - Entretien trottoirs et accotements

Le bon état de propreté des trottoirs, accotements et filets d'eau des immeubles, habités ou non, doit être assuré en tout temps.

Cette responsabilité incombe à toute personne responsable telle que visée par l'Article 44 du présent règlement.

A défaut, il y est procédé d'office et à leurs frais, risques et périls.

Article 45 - Voie publique - trottoir

Les trottoirs couverts de neige ou de verglas doivent être dégagés ou rendus non glissants sur toute leur largeur pour les trottoirs de moins d'un mètre et demi (1,5 m) de large et sur une largeur de minimum d'un mètre et demi (1,5 m) pour les trottoirs plus larges.

NOUVEAU DÈS LE 1ER JANVIER 2026

Le dépôt de plainte se fera désormais uniquement **sur rendez-vous.**

- ☑ Plus rapide
- ☑ Plus pratique
- ☑ Moins d'attente

Choisissez le moment qui vous convient dans le poste de police le plus proche et évitez les allers-retours en étant informés à l'avance des documents à apporter.

Comment prendre rendez-vous ?

- En ligne via notre plateforme numérique



- Sur place pendant les heures d'ouverture
- Par téléphone au 061/465.760

Un petit changement pour un grand gain de temps !

INAUGURATION DU MINIBUS



Mesdames, Messieurs,

Chers habitants,

Chers partenaires,

C'est un moment important pour notre commune et pour notre CPAS : nous inaugurons aujourd'hui le nouveau minibus du service mobilité du CPAS de Tellin.

Notre service mobilité existe depuis 2010 et s'adresse en priorité aux habitants qui rencontrent de réelles difficultés de déplacement. Il leur offre une solution concrète pour continuer à se rendre à leurs rendez-vous médicaux, accomplir des démarches administratives, faire leurs courses, ou encore maintenir un lien social essentiel.

Il permet également d'assurer en toute sécurité les transports des enfants de nos écoles vers notre accueil extra-scolaire, la Capucine. Il nous permet également de véhiculer nos ados lors des activités organisées pour eux par notre PCS.

Je souhaite aujourd'hui souligner un geste de générosité. Effectivement, les membres du conseil d'Administration de l'Agence locale pour l'emploi de notre commune avaient décidé lors de l'ancienne législature de nous faire un don de 17000 euros pour contribuer à l'achat de ce nouveau véhicule. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

En quelques chiffres, en 2024, le service mobilité a véhiculé 77 citoyens différents pour un total de 22250 km. Cela représente 619 déplacements effectués, soit plus de 2 trajets par jour à destination de nos citoyens.

Au niveau des services internes, ce sont 10535 km qui ont été faits pour la bonne organisation de nos activités. (Capucine, ILA, activités à destination des aînés, espaces jeunes...)

Je conclurai en insistant sur le fait que ce minibus, ce service, ce n'est pas seulement du transport. C'est un outil de solidarité, d'inclusion et de cohésion sociale. Chaque trajet représente une chance de garder son autonomie, de rester actif, de rencontrer les autres.

Au nom du CPAS de Tellin, je tiens à remercier toutes celles et ceux qui rendent ce service possible, en particulier notre équipe mobilité, ainsi que les partenaires institutionnels et associatifs.

Ensemble, nous faisons en sorte que personne ne soit laissé au bord du chemin.

Merci de votre présence et longue route à ce nouveau minibus, au service des citoyens de Tellin !

Adeline Georges
Présidente du CPAS de Tellin

PLANTATION D'UN ARBRE COMMÉMORATIF DEVANT LE CIMETIÈRE.

Bure, samedi 22 novembre à 14h00.

Voici une photo du Sophora japonica, un arbre offrant un intérêt mellifère et résistant à la sécheresse.

Il sera planté à gauche de l'entrée du cimetière de Bure, à la mémoire de Luc LAMOTE, son fondateur, ainsi qu'à celle de tous les membres du comité Village Fleuri partis rejoindre les étoiles

Un verre de l'amitié sera partagé avec les familles, amis et sympathisants qui contribuent aux activités et au développement du comité depuis sa création par Luc en 1989.

Omer Van den Bergh.

Photo Marjorie Lemaire



Théâtre visuel d'objets et de marionnettes | Dès 3 ans

Monstre rose

Semences d'art

20/12 | 15h | Resteigne

NOËL AU THÉÂTRE

Réservations indispensables dès le 7 novembre sur culturama.click | 084/32 73 86
Prix plein : 10 € | Prévente : 8 € | Abonnement : 7 € | - 18 ans : 6 € | Article 27 : 1 €



TÉLÉVIE SAISON 2026

Dans quelques semaines, la saison Télévie reprendra…

Si vous désirez vous investir en faveur de la recherche contre le cancer, en rejoignant notre comité ou simplement en nous aidant lors de nos manifestations, une réunion du comité est prévue **le 19 novembre 2025.**

Comme chaque année, nous planifions différentes activités.

Voici déjà deux dates à retenir :

- Dimanche 18 janvier 2026 dès 11h30 : notre traditionnel dîner raclette à la salle de Resteigne
- Dimanche 15 février 2026 à 15h : Bingo à la salle de Resteigne

Nous vous attendons nombreuses et nombreux. Merci pour votre soutien ! Le comité « Une pensée pour le Télévie » de l'entité de Tellin

#toutdonner

GRAND FEU



Bonjour à tous,

Le comité du grand-feu ramassera les sapins de Noël

le dimanche 11 janvier 2026 en matinée.

Date à retenir :

Grand-feu de Tellin : le **vendredi 20 mars 2026** au terrain de foot.

Nous vous attendons toutes et tous ! A bientôt !

L'équipe du grand-feu vous souhaite d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année.



GARAGE
PIERRET Johan
TOUJOURS PLUS PROCHE DE VOUS

DISTRIBUTEUR OFFICIEL

mazda

061 61 10 07
Avenue des Chasseurs Ardennais 8
6870 Saint-Hubert

Suivez-nous sur Facebook

MARCHAL
Mazout - Pellet
Diesel - Tous produits pétroliers - Services

061/61.20.35



Rue du paradis 12,
6870 Arville (St-Hubert)

joseph.marchal@skynet.be
MARCHAL Joseph

La Cathédrale
HOSTELLERIE

Cliff VANHOOREN
Grand'Rue 25 • 6927 Resteigne (Tellin)
084 47 76 66 • 0497 63 62 53

Fermé le dimanche soir, lundi et mardi, sauf les vacances

www.lacathedrale.be • info@lacathedrale.be
La Cathédrale

CENTRE ESSO ARDENNES-CONDROZ
Ets Warin S.A.

Esso™

Une chaleur d'avance ®



www.warin-mazout.be

Tel : 061/51.10.26

JÉRÔME LIESNARD
PEINTURE ET DÉCORATION

+32 (0)496 08 53 65

Mini Market de Tellin

Mini market
TELLIN

Ouvert
du lundi au samedi de 8 à 19h
et le dimanche de 8 à 12h

Boevé Romain
Gérant
084/366 790
Sprl tellindis
TVA 0698 889 750
BE51 1431 0405 7762

Rue de Rochefort, 29
6927 Tellin
market.tellin@icloud.com

Bureau Libert
COURTIER EN ASSURANCES
AGENT BANCAIRE

Rue de la Libération 64 - 6927 Tellin
info@bureau-libert.be - www.bureau-libert.be
T. 084 36 61 43

Bienvenue
DANS NOTRE BUREAU
ETHIAS DE MARCHE

Allée du Monument 22
6900 Marche-en-Famenne

Tél. 084 32 71 40
Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (jusque 19h00 le mercredi)

PRENDRE RENDEZ-VOUS

ETHIAS
NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS

GROUPE LINCÉ - MEUNIER - VERLAINE
CENTRE ESSO FAMENNE

- Services personnalisés **de Qualité**
- Délais de **livraison rapide**

Votre **fournisseur de chaleur dans la région** depuis **40 ans**



Mazout
Pellets
Gaz bouteilles
Huiles & Graisses

Tellin 084/47.89.29 - 084/21.11.36

Rue des Déportés 21, 6900 Marche-en-Famenne | info@groupelmv.be | www.groupelmv.be

AUTOSELUX votre spécialiste automobile TELLIN

- Atelier de réparation multi-marques
- Mécanique & carrosserie

VOTRE PUBLICITÉ DANS NOS REVUES COMMUNALES ?
CONTACTEZ SEBASTIEN@IMPRIMERIE-DONEUX.BE OU 0499 88 18 20